



Brevet Pro Aménagement Paysager



Le métier

Le titulaire d'un B.P Aménagements Paysagers occupe un emploi d'ouvrier paysagiste qualifié puis de chef d'équipe après expérience. Il peut exercer son activité soit dans une entreprise du paysage soit en collectivités territoriales

Objectifs

- Intervenir sur le végétal (semis, plantation, entretien).
- Utiliser le matériel et entretenir sa maintenance.
- Intervenir sur l'espace (terrassement, maçonnerie paysagère).
- Organiser le travail dans une logique de chantier.
- Animer une équipe et communiquer.

Votre profil

Vous êtes intéressé par :

- Les métiers de la nature et du végétal.
- Le travail en équipe.
- Le travail en extérieur.
- Vous êtes minutieux, manuel et endurant.

Pré-requis

- Avoir entre 16 et 30 ans.
- Sortir de 2nde, 1ère ou après un diplôme de niveau 3.
- Avoir signé un contrat d'apprentissage avec un employeur.

Modalité d'accueil pour les publics à besoins éducatifs particuliers



Modalités d'inscription

Sur dossier et après entretien de motivation.

Débouchés

Ouvrier/ère ou technicien/ne paysagiste au sein d'une entreprise de travaux paysagers ou au sein du service espaces verts d'une collectivité locale ou d'un syndicat intercommunal. En fonction des entreprises il peut assurer des responsabilités de chef d'équipe.

Formation par la voie de l'apprentissage

La formation se déroule en alternance à raison d'une semaine en centre et 2 semaines en entreprise.

Brevet Pro en apprentissage

Durée de la formation

2 années d'étude.

Obtention de l'examen

Le BP Aménagement Paysagers est obtenu en contrôle continu après validation de chacune des 6 UC (unités capitalisables). En cas d'échec le candidat conserve pendant 5 ans le bénéfice des UC validées et peut se représenter pour valider les UC manquantes.

Poursuite d'études

- BTS Aménagements Paysagers.
- Autres BTS.
- CS Elagage ou Maintenance des terrains de sports et de loisirs ou constructions paysagères ou arrosage intégré.

Au programme

- Communication et mathématiques appliquées.
- Environnement socio-économique des entreprises du paysage.
- Connaissance et techniques relatives au végétal et aux infrastructures paysagères.
- Machinisme, conduite d'engins.
- Gestion de chantier et management d'équipe.

Contenu de la formation

- 28 semaines au CFA, 76 semaines en entreprise.
- Horaires des enseignements : environ 980 heures sur 2 ans
- UC1 Se situer en tant que professionnel de l'aménagement
- UC2 Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement
- UC3 Réaliser des travaux d'entretien des végétaux
- UC4 Réaliser des travaux de mise en place de végétaux
- UC5 Mettre en place des infrastructures paysagères
- UC6 S'adapter à des enjeux professionnels particuliers (UCARE)

La rémunération de l'apprenti

La formation est entièrement financée par les OPCO.

Rémunération apprenti	- de 18 ans	18-20 ans	21-25 ans
1ère année	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC
2ème année	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC
3ème année	55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC

Les + de l'établissement

- Internat sur place
- Plateaux techniques pour les travaux pratiques
- Association ALESA
- Exploitation agricole

CFA La Bretonnière
67 rue du sequoia
77120 Chailly en Brie
www.la-bretonniere.fr
0164758750



Indicateurs de performances

